# NOTIFICATION AUX PARTIES

Nº 2017/013 Genève, le 2 février 2017

CONCERNE:

Liste des notifications restant valables

1. Le Secrétariat communique aux Parties la liste des notifications encore valables au 2 février 2017.

2. Lors de la mise à jour de la liste, le Secrétariat cherche à réduire le plus possible le nombre de notifications valables. Le principal critère sur lequel il se fonde pour décider de supprimer ou non une notification est si elle contient des informations utiles pour toute nouvelle Partie. Ainsi:

   a) les notifications caduques sont supprimées de la liste;

   b) toute notification communiquant des informations à la demande d'une Partie est supprimée si elle n'est plus valable ou lorsque la Partie a accepté qu'elle soit supprimée de la liste;

   c) les notifications donnant des informations sur des sessions sont supprimées après ces sessions ou lorsque ces informations ont été remplacées par d'autres; et

   d) les notifications qui servent effectivement de notes de transmission couvrant une documentation peuvent être supprimées de la liste et n'ont pas besoin d'être communiquées aux nouvelles Parties, même si la documentation reste valable.

3. La liste des notifications valables placée sur le site web de la CITES est régulièrement mise à jour mais pas aussi complètement que lors de sa révision en fin d'année.

4. Lorsque des informations figurant dans des notifications concernant des Parties cessent d'être valables, le Secrétariat prie ces Parties de veiller à l'en informer.

5. La présente notification remplace la notification aux Parties nº 2016/001 du 18 janvier 2016.

Maison internationale de l'environnement • Chemin des Anémones • CH-1219 Châtelaine, Genève • Suisse
Tél: +41 (22) 917 81 39/40 • Fax: +41 (22) 797 34 17 • Courriel: info@cites.org • Web: http://www.cites.org